

Sujet : [INTERNET] Dossier Warembourg à Steenwerck
De : Severine Vanhoutte <severine.vanhoutte@univ-lille.fr>
Date : 04/10/2020 14:47
Pour : pref-installations-classees@nord.gouv.fr

Monsieur le Préfet,

Vous trouverez ci-joint mes arguments contre l'installation de cet élevage intensif.
Je vous prie de bien vouloir prendre en considération ces propos de sauvegarde des humains et de l'environnement.

Je vous prie de croire, Monsieur le Préfet, en l'assurance de mes respectueuses salutations.

Séverine Vanhoutte-Costenoble.

57 avenue d'Alsace
59100 Roubaix

— Pièces jointes : —

contre-elev age-intensif -Steenwerck.pdf

96,2 Ko

Roubaix, le 4 octobre 2020.

Monsieur le Préfet,

Vous trouverez ci-dessous mes arguments qui démontrent combien il est urgent de ne pas autoriser le projet d'élevage industriel à la Croix du Bac (59181 Steenwerck). Je suis la fille de Monsieur et Madame Costenoble, voisins des personnes qui sont à l'origine de ce projet. J'ai ma famille qui habite ce hameau paisible. J'y ai grandi, et y passe mes fins de semaine, ainsi que mes congés.

Dans les faits, un tel projet engendrerait :

Un Impact écologique néfaste :

Il est prouvé que l'élevage intensif a un impact écologique particulièrement élevé. En révélant le coût de l'élevage en émissions de gaz à effet de serre, en eau et en surfaces agricoles, le rapport de l'Organisation des Nations Unies, *L'ombre portée de l'élevage : impacts environnementaux et options pour leur atténuation*, de 2008 est à l'origine d'une vaste prise de conscience populaire et scientifique sur l'impact écologique. Sans pour autant militer pour un monde totalement végétarien, de nombreux acteurs politiques et institutionnels soutiennent aujourd'hui la nécessité d'une réduction draconienne de la consommation de viande. Cette réduction s'avère incontournable si nous considérons l'impact écologique de l'élevage. L'agriculture du XXI^e siècle ne sera soutenable qu'au prix de changements drastiques dans notre alimentation. de l'élevage.

Une pollution de l'air et un réel danger pour la santé humaine :

- 373,8 tonnes de CO₂/an, + 10 tonnes d'ammoniac/an, + 1804kg/an de PM₁₀ (poussières et particules fines qui génèrent ou aggravent les infections respiratoires).
- Odeurs nauséabondes, prolifération de mouches.
- Bilan carbone lourd et import d'aliments tels que le soja OGM en provenance d'Amérique du Sud (déforestation de l'Amazonie et du Cerrado), transport maritime, transport par camion.
- Utilisation massive et systématique d'antibiotiques à l'origine de nombreuses antibiorésistances parfois mortelles pour les humains.
- Risque d'apparition et de propagation de zoonoses (75 % des maladies humaines émergentes sont d'origine animale).

Une pollution des sols et des eaux :

- Épandage du fumier et des eaux de lavage.
- Forage à 70m de profondeur qui puise plus de 7000m³ d'eau/an dans la nappe phréatique.
- Impact sur la Faune et la Flore, risques pour la biodiversité.

De la souffrance animale :

- 21 poulets/m² soit 1 poulet/feuille A4.
- De leur premier à leur dernier jour (moins de 40 jours pour les poulets), aucun animal ne sortira de ce poulailler industriel.
- Le sol sera recouvert d'une simple litière inchangée pendant toute la durée d'élevage, les poulets grandiront dans leurs excréments.
- Brûlures de la peau, troubles cardiaques et ascites, graves problèmes respiratoires dus à la concentration d'ammoniac, conjonctivites, parasitisme.

- Déformations douloureuses des pattes entraînant douleurs intenses, boiteries, parfois paralysies et même la mort.

Comment accepter un tel projet aujourd'hui face à l'urgence climatique et environnementale que nous ne pouvons plus nier ? Le dernier Rapport spécial du GIEC publié en octobre 2018 nous rappelle bien que ce modèle agricole y tient une large part et qu'il y a urgence à en changer et à s'engager dans une transition écologique.

Plus de 400 habitants vivent à la Croix-du-Bac, 81 maisons situées à moins de 300 mètres de ce projet d'élevage intensif dont une école (une soixantaine d'enfants), une Médiathèque et une Église.

Une PPL (Proposition Parlementaire de Loi) sur le bien-être animal sera débattue à l'Assemblée Nationale à partir du 08 octobre, elle vise entre-autre l'interdiction de ce type d'élevage intensif. Ce projet va donc à contre-courant de ce que souhaite une immense majorité de citoyens et de l'évolution de la société sur ce sujet.

À nous, citoyens, de faire émerger de nouvelles modalités collectives dans la façon d'habiter le territoire, et de valoriser une pluralité de coexistences, entre les humains et les non-humains, plus justes et attentives à chacun.

L'impact global des activités liées à l'élevage sur l'environnement est considérable. Il est possible d'atténuer une partie des dégâts en appliquant des connaissances scientifiques et une capacité technologique adaptée. En attendant, le lourd héritage de dégradation compromet les générations futures. Les problèmes environnementaux sont essentiellement d'ordre social: les coûts environnementaux générés par quelques groupes et nations sont assumés par d'autres, voire par la planète tout entière. La santé de l'environnement et la disponibilité des ressources affectent le bien-être des générations futures qui seront pénalisées par l'usage abusif des ressources et la pollution excessive de l'environnement dont sont responsables les générations actuelles.

Aucun développement de l'agriculture locale !

La production animale s'appuyait traditionnellement sur les ressources alimentaires localement disponibles telles que les déchets de récolte et les jeunes pousses sans valeur nutritive.

Cependant, à mesure que l'élevage augmente et s'intensifie, il dépend de moins en moins des ressources locales et de plus en plus des aliments concentrés qui se vendent sur les marchés nationaux et mondiaux.

Ce projet aurait également un effet sur la surexploitation de la pêche :

La *farine de poisson* pour l'alimentation du bétail, a un réel impact sur la surexploitation de la pêche. L'élevage joue un rôle important dans la surexploitation en raison de la production de farine de poisson destinée à l'alimentation du bétail. Les stocks de sept des 10 principales espèces, qui représentent 30 pour cent de la production mondiale totale des pêches de capture marine, sont soit pleinement exploités soit surexploités et aucun accroissement durable des prises ne peut donc être attendu pour ces espèces. Environ 17 pour cent de la farine de poisson produite dans le monde sont fabriqués à partir des déchets issus de la transformation de poisson de consommation, et ont ainsi un impact indépendant et limité sur les stocks de poisson. Cependant, les 83 pour cent restants proviennent de la pêche de capture marine directe (Réseau d'information sur la farine de poisson, 2004). La farine de poisson a commencé à être utilisée comme composant alimentaire dans les années 50 pour la production industrielle de volaille aux Etats-Unis d'Amérique. ***Elle est maintenant utilisée comme ingrédient alimentaire dans la production moderne de volaille*** et de porc, tant dans les pays développés que dans

les pays en développement.

La surexploitation (type élevage intensif de volailles) est un des facteurs principaux dans la perte de la biodiversité.

Il est possible d'atténuer une partie des dégâts en appliquant des connaissances scientifiques et une capacité technologique adaptée. En attendant, le lourd héritage de dégradation compromet les générations futures. Les problèmes environnementaux sont essentiellement d'ordre social: les coûts environnementaux générés par quelques groupes et nations sont assumés par d'autres, voire par la planète tout entière. **La santé de l'environnement et la disponibilité des ressources affectent le bien-être des générations futures qui seront pénalisées par l'usage abusif des ressources et la pollution excessive de l'environnement dont sont responsables les générations actuelles.**

La dégradation de l'environnement a une nette incidence sur la santé humaine, de manière à la fois directe et indirecte. Les effets directs comprennent le contact avec les polluants. Les effets indirects comprennent l'exposition accrue des humains et des animaux aux maladies infectieuses en raison du changement climatique.

Monsieur le Préfet,

Comment justifier de l'intervention publique ?

Vous êtes le représentant du pouvoir politique élu en France, ici responsable politique et décideur de la mise en place ou non d'un tel type d'élevage intensif.

Les politiques publiques doivent protéger et améliorer la qualité des biens publics, dont l'environnement.

La justification de l'intervention du gouvernement prend sa source dans l'existence de défaillances au sein du marché. Ces défaillances du marché émergent d'une part parce que bien des écosystèmes locaux ou mondiaux sont des biens publics et d'autre part parce que les impacts écologiques négatifs de l'élevage.

Aujourd'hui il vous incombe de choisir pour le bien de la collectivité, de l'écologie, de l'état de la planète des futures générations, d'écouter nos revendications et de choisir de ne pas autoriser cet élevage.

Pour notre planète, nous et nos enfants, s'il-vous-plaît, je vous prie de ne pas autoriser ce projet.

Je vous prie de croire, Monsieur le Préfet, en l'assurance de mes respectueuses salutations.

Séverine Vanhoutte-Costenoble.

57 avenue d'Alsace
59100 Roubaix

Tel 07.81.47.76.57

Références : ORGANISATION DES NATIONS UNIES POUR L'ALIMENTATION ET L'AGRICULTURE (FAO). « L'ombre portée de l'élevage : impacts environnementaux et options pour leur atténuation ». [s.l.] : [s.n.], 2009. Disponible sur : < <http://www.fao.org/3/a0701f/a0701f00.htm> > (consulté le 4 octobre 2020)